

2021.

DEPARTEMENT

DE

L'ARDECHE

-----

ARRONDISSEMENT

DE

TOURNON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DU MAIRE**

Arrêté n°AM-2021-477

**OBJET : DELEGATION A TITRE TEMPORAIRE ET EXCEPTIONNEL DES  
FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL - MARIAGE DU 03 JUILLET 2021**

Le Maire de la Ville d'Annonay,

VU l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « *le Maire et les adjoints sont officiers d'état civil* ».

VU l'article L.2122.18, qui confère au Maire le pouvoir « *sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal* ».

CONSIDÉRANT l'empêchement et/ou l'absence de Monsieur le Maire et des Adjoints le **SAMEDI 03 JUILLET 2021 à 14H30.**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Madame **Catherine MICHALON**, Conseillère Municipale de la Ville d'ANNONAY, est déléguée pour remplir à titre temporaire et exceptionnel les fonctions d'officier d'Etat-Civil pour la célébration du mariage le **SAMEDI 03 JUILLET 2021 à 14H30.**

**ARTICLE 2 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de TOURNON.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 29/06/21

Le Maire

Simon PLENET



|                                               |                         |              |
|-----------------------------------------------|-------------------------|--------------|
| Transmis en sous Préfecture le:<br>01/07/2021 | Notifié le : 01/07/2021 | Affiché le : |
|-----------------------------------------------|-------------------------|--------------|

SP

REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

01 JUIL. 2021